

Catalogue Formation Continue 2027

Version 1 – septembre 2026

N° de SIRET : 26420027000215
Code NAF : 8542Z

Sommaire

Initiation au tutorat de stage des étudiants infirmiers

Initiation au tutorat de stage des élèves aides-soignants

Actualisation des compétences aides-soignantes

Accompagnement à la sélection aide-soignante

Initiation à la simulation en santé

Réadaptation à l'emploi pour les infirmiers diplômés d'état

Demande de formation 2027 pour les particuliers

Demande de formation 2027 pour les professionnels

Conditions générales de vente

Règlement intérieur pour les formations continues

Fiche de signalement d'évènement indésirable

Accessibilité de la formation

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés dans les apprentissages, merci de nous contacter en amont de la formation afin de faire un point sur vos besoins pour suivre la formation : ifsi.accueil@ch-roanne.fr

Initiation au tutorat de stage des étudiants infirmiers

PUBLIC VISÉ

-Les professionnels issus de la filière infirmière amenés à exercer un rôle de tuteur auprès d'étudiants en formation infirmière
-Une expérience professionnelle de 2 années d'exercice professionnel infirmier
-Groupe de 15 personnes au maximum

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

3 journées réparties en 2 sessions, 2 jours consécutifs et une troisième journée à distance

PROGRAMME

Jour 1
Maitriser les fondamentaux de la formation clinique infirmière et appréhender ses logiques
Jour 2
S'approprier les référentiels d'activités et de compétences pour mobiliser les outils de suivi du parcours de formation : le portfolio
Jour 3
Analyser les expériences de tutorat et stabiliser les acquisitions

MÉTHODES ET MOYENS

-Méthodes pédagogiques interactives : expressions individuelles et échanges collégiaux, élaboration de cartes mentales
-Apports théoriques
-Power points commentés
-Supports audio visuels

INTERVENANTS

Formateurs permanents de l'institut

ÉVALUATION

-Questionnaire de connaissances en début de formation et en fin de formation
-Questionnaire de satisfaction individuel renseigné par les stagiaires en fin de formation

CALENDRIER 2027

1, 2 mars et 23 avril 2027
29, 30 avril et 25 mai 2027
27, 28 septembre et 16 novembre 2027

LIEU DE LA FORMATION

Dans les locaux de l'institut,
35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

Tarif : 600 euros / participant
Tarif de groupe : pour un seul établissement, nous consulter

FINALITÉ

Approfondir les connaissances des professionnels en charge de l'encadrement des étudiants infirmiers pour améliorer la qualité de leur encadrement en stage

OBJECTIFS

-Identifier et s'approprier les éléments essentiels du référentiel de formation
-Clarifier la place des stages cliniques dans la formation
-Identifier le rôle et les missions de tous les acteurs de la formation
-Clarifier le rôle de tuteur dans l'encadrement (missions, postures et positionnement)
-Renforcer les connaissances sur la pédagogie adulte et les processus d'apprentissages
-Accompagner le processus de professionnalisation de l'étudiant
-Repérer l'articulation entre activités et compétences
-Mobiliser et coordonner les outils du suivi du parcours de formation entre chaque acteur
-S'approprier l'évaluation dans une logique d'acquisition de compétences
-Analyser les expériences de tutorat et envisager des perspectives d'amélioration

PAROLES DE PARTICIPANTS

« *Très bonne formation, groupe très dynamique aux échanges riches.* »
« *Bonne formation, rassurante.* »
« *Très bonne formation ! Bon esprit de groupe et super échange enrichissant. Mise en situation par la simulation, c'est vraiment top !* »

Initiation au tutorat de stage des élèves aides-soignants

PUBLIC VISÉ

-Les aides-soignants du secteur public ou privé participant à l'encadrement des élèves aides-soignants ainsi que des étudiants infirmiers en collaboration avec les tuteurs infirmiers
-Une expérience professionnelle de 2 années d'exercice professionnel aide-soignant
-Groupe de 15 personnes au maximum

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

3 journées réparties en 2 sessions, 2 jours consécutifs et une troisième journée à distance

PROGRAMME

-Les grands principes du référentiel de formation aide-soignante selon l'arrêté du 10 juin 2021 ainsi que le référentiel de formation infirmière selon les arrêtés de 2009 et de 2026
-La place des stages dans la formation aide-soignante
-Le rôle et les missions des différents acteurs de la formation
-Le concept de compétences, le lien entre compétences et activités
-Les situations apprenantes : définition et identification
-L'évaluation des compétences acquises en stage

MÉTHODES ET MOYENS

-Méthodes pédagogiques interactives : expressions individuelles et échanges collégiaux, élaboration de cartes mentales
-Apports théoriques
-Power points

INTERVENANTS

Formateurs permanents de l'institut

ÉVALUATION

-Questionnaire de connaissances en début de formation et en fin de formation
-Questionnaire de satisfaction individuel renseigné par les stagiaires en fin de formation

CALENDRIER 2027

22, 23 mars et 3 mai 2027
4, 5 octobre et 26 novembre 2027
4, 5 novembre et 7 décembre 2027

LIEU DE LA FORMATION

Dans les locaux de l'institut,
35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

Tarif : 600 euros / participant
Tarif de groupe : pour un seul établissement, nous consulter

FINALITÉ

Approfondir les connaissances des professionnels en charge de l'encadrement des élèves aides-soignants pour améliorer la qualité de leur encadrement en stage

OBJECTIFS

-Identifier et s'approprier les éléments essentiels du référentiel de formation aide-soignante ainsi que du référentiel de formation infirmière
-Clarifier la place des stages cliniques dans la formation
-Identifier le rôle et les missions de tous les acteurs de la formation
-Clarifier le rôle de tuteur dans l'encadrement (missions, postures et positionnement)
-Développer des compétences pédagogiques en matière d'accompagnement des élèves aides-soignants
-Repérer l'articulation entre activités et compétences
-Identifier les situations apprenantes du service en lien avec les compétences
-S'approprier l'évaluation dans une logique d'acquisition de compétences
-Analyser sa pratique de tuteur à partir de situations vécues

PAROLES DE PARTICIPANTS

« Formation très enrichissante et claire. Elle m'a permis de mieux comprendre le rôle du tuteur. »
« Trois jours très enrichissants et intéressants, bons supports (schémas, animation…). Beaucoup d'échanges, bonne communication. Très bien accueilli (visite des locaux, …). »

Actualisation des compétences aides-soignantes

PUBLIC VISÉ

-Titulaires d'un diplôme d'Etat d'Aide-soignant obtenu antérieurement à 2021
-Toute personne titulaire d'un DEAS nécessitant une réactualisation de ses compétences professionnelles
-Groupe de 12 personnes

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

3 journées réparties en 2 sessions, 2 jours consécutifs et une troisième journée à distance

PROGRAMME

-Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins
-Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster
-Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates

MÉTHODES ET MOYENS

-Apports théoriques et pratiques
-Echanges collégiaux
-Analyses de pratiques professionnelles

ÉVALUATION

-Questionnaire de connaissances en début de formation et en fin de formation
-Questionnaire de satisfaction renseigné par les stagiaires en fin de formation
-Attestation d'acquisition des compétences si les évaluations des trois modules sont validées, à défaut attestation de suivi de formation

INTERVENANTS

Formateurs permanents de l'institut

CALENDRIER 2027

Sur demandes des établissements et selon le nombre de participants

LIEU DE LA FORMATION

Dans les locaux de l'institut,
35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

Tarif : 600 euros / participant
Tarif de groupe : pour un seul établissement, nous consulter

FINALITÉ

Actualiser et approfondir les compétences aides-soignantes théoriques et cliniques

OBJECTIFS

-S'approprier le nouveau cadre réglementaire du métier d'aide-soignant et exercer dans un cadre juridique sécurisé

-Acquérir et mettre en œuvre les actes professionnels nouvellement autorisés par la réforme du diplôme, notamment dans la surveillance clinique, la gestion des risques et la prévention

-Adapter les pratiques aux réalités du terrain (prévention, travail en équipe pluriprofessionnelle, traçabilité des observations)

-Faciliter l'intégration des évolutions organisationnelles et renforcer la collaboration avec les autres professionnels de santé

Accompagnement à la sélection aide-soignante

PUBLIC VISÉ

Les élèves qui souhaitent poursuivre des études paramédicales aides-soignantes
Les professionnels qui souhaitent se réorienter vers le métier d'aide-soignant

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

2 demi-journées les mercredis après-midi

PROGRAMME

-Lettre de motivation
-Projet et son argumentation
-Activités / centres d'intérêt
-Entretien

ÉVALUATION

-Questions/réponses
-Présentation du projet personnel, échanges et débriefing
-Questionnaire de satisfaction renseigné par les stagiaires en fin de formation

MÉTHODES ET MOYENS

-Apports théoriques
-Partages d'expériences
-Simulation à l'entretien

INTERVENANTS

Formateurs permanents de l'institut

CALENDRIER 2027

21 avril 2027
19 mai 2027

LIEU DE LA FORMATION

Dans les locaux de l'institut,
35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

150 € par personne (2 demi-journées non dissociables)

FINALITÉ

-Accompagner le candidat dans la valorisation de son dossier
-S'exercer à un entretien de sélection

OBJECTIFS

-Présentation du métier d'aide-soignant et des attendus de la formation

-Accompagnement dans l'explicitation et l'analyse d'une situation professionnelle ou personnelle vécue/projet professionnel

-Préparation à l'entretien oral

PAROLES DE PARTICIPANTS

« *L'aide à la formation a répondu à tous mes besoins.* »

Initiation à la simulation en santé

PUBLIC VISÉ

Les professionnels issus de la filière infirmière et aide-soignante
Groupe de 12 personnes au maximum
Une expérience professionnelle de 2 années en tant qu'infirmière ou aide-soignante

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

1 session de 2 jours consécutifs

PROGRAMME

Jour 1
-Fondements de la simulation en santé
-Historique et évolution de la simulation en santé
-Définitions, concepts et intérêts pédagogiques
-Recommandations HAS et cadre réglementaire
-Principes pédagogiques et apprentissage expérientiel
-Les différents types de simulation
-Les facteurs humains et les compétences non techniques (CRM)
-Les étapes d'une séance de simulation
-Construction d'objectifs pédagogiques
-Atelier : conception d'un scénario de simulation

Jour 2
-Mise en œuvre d'une séance de simulation
-Pré-briefing et briefing
-Sécurité psychologique et contrat fictionnel
-Conduite d'une séance de simulation
-Techniques de débriefing
-Feedback et apprentissage réflexif
-Mise en situation pratique
-Animation d'une séance de simulation
-Analyse des pratiques et retour d'expérience
-Perspectives de déploiement dans les structures de soins

MÉTHODES ET MOYENS

-Apports théoriques interactifs
-Analyse de situations professionnelles
-Travaux de groupe
-Ateliers de conception de scénarios
-Mise en situation simulée
-Débriefings collectifs
-Salle de simulation équipée et matériel de simulation

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs et professionnels formés à la simulation en santé (formation spécifique et/ou Diplôme Universitaire de Simulation en Santé)

ÉVALUATION

-Questionnaire de positionnement en début de formation
-Mise en situation pratique avec débriefing
-Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en fin de formation
-Questionnaire de satisfaction

CALENDRIER 2027

Sur demandes des établissements et selon le nombre de participants

LIEU DE LA FORMATION

Dans les locaux de l'institut,
35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

Tarif : 400 euros / participant
Tarif de groupe : pour un seul établissement, nous consulter

FINALITÉ

-Développer les compétences des professionnels de santé dans l'utilisation de la simulation en santé comme méthode pédagogique, d'analyse des pratiques et d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.
-Cette formation permet aux participants de découvrir les principes fondamentaux de la simulation, de concevoir un scénario pédagogique simple et d'animer une séance de simulation en respectant les recommandations de bonnes pratiques.

OBJECTIFS

-Définir les concepts fondamentaux de la simulation en santé.
-Identifier les bénéfices de la simulation dans la formation, l'analyse des pratiques et la gestion des risques.
-Connaître les recommandations de la Haute Autorité de Santé et les principes éthiques associés.

-Différencier les principaux types de simulation en santé.
-Identifier les étapes clés d'une séance de simulation.
-Construire un objectif pédagogique adapté à une séance de simulation.
-Élaborer un scénario simple répondant à des objectifs de formation.
-Intégrer les notions de facteurs humains et de compétences non techniques (CRM).
-Conduire un briefing favorisant l'engagement et la sécurité psychologique des participants.
-Animer ou participer à une séance de simulation.
-Mettre en œuvre un débriefing structuré favorisant l'apprentissage réflexif.
-Identifier les conditions nécessaires au développement d'une activité de simulation au sein de son établissement.

Réadaptation à l'emploi pour les infirmiers diplômés d'état

PUBLIC VISÉ

Infirmier·e diplômé·e d'Etat en rupture d'exercice professionnel

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

Nombre d'heures à définir avec l'institut

PROGRAMME

-Observation et recueil de données cliniques : évaluation d'une situation clinique (raisonnement et démarche cliniques)
-Coordination et organisation des activités et des soins : Projet de soins infirmiers
-Réalisation de soins et d'activités liés aux soins de confort et de bien être : infectiologie et hygiène
-Surveillance de l'évolution de l'état de santé d'une personne : pharmacologie et thérapeutiques, processus pathologiques
-Soins et activités à visée préventive, diagnostique et thérapeutique :
-Soins infirmiers et gestion des risques : la responsabilité professionnelle infirmière, les risques et la sécurité dans l'activité humaine, le risque lié aux soins, le risque infectieux hospitalier, les vigilances

MÉTHODES ET MOYENS

Apports théoriques et cliniques, travail personnel guidé, analyse de pratiques, explicitation, accompagnement individuel

ÉVALUATION

-Evaluations théoriques et cliniques
-Questionnaire de satisfaction renseigné par le stagiaire
-Délivrance d'une attestation de suivi de formation

INTERVENANTS

Formateurs permanents à l'institut
Professionnels infirmiers en stage

CALENDRIER 2027

Périodes possibles selon demandes

LIEU DE LA FORMATION

Dans les locaux de l'institut,
35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

Cout horaire enseignement théorique : 28.50 euros

FINALITÉ

Faciliter la reprise de l'exercice professionnel infirmier conformément à l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier

OBJECTIFS

-Sécuriser la réintégration professionnelle infirmière après une période d'interruption de plusieurs années

-Réactualiser des activités et des compétences « cœur de métier infirmier » et « transverses » au regard du référentiel d'activités et de compétences en vigueur en formation infirmière

Demande de formation 2027 pour les particuliers

Veuillez remplir un bon de commande par formation choisie et le retourner à [ifsi.accueil@ch-roanne.fr]

Identification du bénéficiaire de la formation (nom, prénom, adresse complète, téléphone)
.....
.....
.....
Action de formation continue choisie
.....
.....
.....
Date choisie
.....
.....
.....

Pour les personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés dans les apprentissages, merci de nous préciser vos besoins afin de nous assurer des possibilités d'aménagement de la formation :

.....

.....

.....

.....

Réservé au bénéficiaire de la formation	**Réservé à l'institut**
A, le : Signature	A Roanne, le : Signature

Demande de formation 2027 pour les professionnels

Veuillez remplir un bon de commande par formation choisie et le retourner à [ifsi.accueil@ch-roanne.fr]

Identification du demandeur (nom, SIRET et coordonnées postales établissement)
…… …… ……
Action de formation continue choisie
…… …… ……
Date choisie
…… …… ……

Nombre d'agents	**Coût unitaire de la formation**	**Montant total à facturer**

L'établissement demandeur s'engage à transmettre à l'institut en amont de la formation, soit 15 jours avant la date de début de celle-ci, les besoins éventuels des participants qu'il a inscrits au regard de leur situation de handicap ou le cas échéant, au regard des difficultés rencontrées dans les apprentissages, s'il en a connaissance.
Il s'agit pour l'institut de formations de veiller à adapter la formation pour le bon déroulement de celle-ci et à assurer une même qualité de formation pour chacun.

Réservé au bénéficiaire de la formation	**Réservé à l'institut**
A ……, le : Signature	A Roanne, le : Signature

Conditions générales de vente

Objet et champ contractuel

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les CGV) s'appliquent aux actions de formation dispensées par l'institut de formations du Centre Hospitalier de Roanne.
L'institut de formations du Centre Hospitalier de Roanne peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

Définitions

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation de formation ;
- Apprenant : personne physique qui bénéficie de la formation ;
- Formation continue : formation dont le contenu est décrit dans notre catalogue de formation et réalisée dans nos locaux ;
- Formation diplômante : formation diplômante associant ou non des stages.

Prise en compte des inscriptions

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention de formation, signée et tamponnée par l'entreprise.
Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception du contrat de formation signé.

Responsabilité

Toute validation d'inscription vaut acceptation des CGV en vigueur au moment de la signature du contrat/convention et respect par l'apprenant du règlement intérieur dédié à l'action de formation suivie.

Prix – modalités de facturation et de paiement

Les prix, indiqués sur le contrat/convention, sont nets de taxes, l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne n'étant pas assujetti à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.
Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le contrat de formation/convention.

Prise en charge par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers, il appartient au client/apprenant :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- D'indiquer explicitement sur le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et adresse.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Convocation et attestation de suivi

Une convocation individuelle indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client/apprenant avant le début de la formation si ce dernier a communiqué à l'institut les noms des participants suffisamment en amont soit 15 jours au minimum.
L'institut de formations du Centre Hospitalier de Roanne ne peut être tenu responsable de la non-réception de celui-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenant à la formation.
Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est remise à l'apprenant et/ou au client à la fin de la formation.

Désistement – interruption – absences – annulation - report

Tout désistement doit être notifié par écrit au plus tard un mois avant la date de démarrage de la prestation, celui-ci n'entrainera aucune facturation.
En cas de désistement entre un mois avant la date de démarrage et le démarrage de la formation, 50% du coût de la prestation sera facturé (sauf dans le cadre des contrats souscrits par des personnes physiques dont les modalités figurent dans le contrat précité).
En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat/convention est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue dans la convention de formation ou contrat.
L'institut de formations du Centre Hospitalier de Roanne se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, le bénéficiaire sera informé par mail et aucune indemnité n'est due au bénéficiaire du fait de l'annulation ou du report de la session.

Propriété intellectuelle

L'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, qu'elle qu'en soit la forme (papier, numérique, …) utilisés par l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisé.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

Informatique et libertés

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, le client/l'apprenant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui le concernent qu'il peut exercer en s'adressant à la direction. Il peut également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du Centre Hospitalier de Roanne et par délégation la direction de l'institut. Le délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien : http://www.ghtloire.fr/rgpd ou à l'adresse mail : rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr.

Droit applicable – tribunaux compétents

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne à l'occasion de l'exécution de la prestation, il sera recherché une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.

Règlement intérieur pour les formations continues

Préambule

Ce présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation continue organisée par l'institut de formations du centre hospitalier de Roanne.
Chaque stagiaire s'engage à respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.
Le présent règlement intérieur est joint sur le site internet de l'institut au catalogue de formation continue dispensée.

Article 1 : Dispositions générales

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité. Les stagiaires doivent se présenter avec une tenue adaptée et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'institut.

Article 2 : Respect des règles d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en se conformant aux consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène.
Quel que soit le lieu où il se trouve au sein de l'institut de formations, le stagiaire doit impérativement prendre connaissance (se reporter aux documents affichés) et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie ;
- les consignes du plan de sécurité d'établissement intégrant la menace terroriste.

Article 3 : Principe de laïcité

L'ensemble des stagiaires au sein de l'institut de formations du centre hospitalier de Roanne sont assimilés à des agents publics. Ils sont de ce fait soumis au devoir de neutralité.

Article 4 : Violences sexistes ou sexuelles, violence de genre et d'orientation sexuelle, harcèlement sexuel et/ou moral, discrimination

Afin de faire cesser toute souffrance dont seraient victimes ou témoins les usagers de l'institut de formations, et, conformément aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », modifiée par la loi du 21 mars 2022 relative à la protection des lanceurs d'alerte, tout apprenant, salarié, intervenant ou partenaire de l'institut qui aurait connaissance de faits susceptibles de constituer une violation de la loi, un manquement grave à l'éthique, à la déontologie, ou de porter atteinte à l'intérêt général, est invité à les signaler en toute bonne foi. L'institut garantit la confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement, des personnes concernées et des informations recueillies, ainsi que l'absence de toute mesure de représailles à l'encontre du lanceur d'alerte. Les signalements peuvent être adressés à la directrice : sandrine.colotto-petassou@ch-roanne.fr

Article 5 : Accès à l'institut

Les stagiaires ayant accès à l'institut ne doivent pas faire entrer des personnes étrangères à l'institut, ni introduire des marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux autres stagiaires.

Article 6 : Interdiction de fumer et de vapoter

En application de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux concernant le respect des règles d'hygiène et de sécurité, il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'institut de formations.

Articles 7 : Accident ou incident

Tout accident ou incident survenu en cours de formation doit être déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de l'organisme de formation.
Une fiche d'évènement indésirable (FEI) est à disposition du stagiaire en annexe du présent règlement intérieur.

Article 8 : Discrétion professionnelle

Le stagiaire s'engage à garantir une discrétion sur les situations ou échanges partagés au cours de la formation.

Article 9 : Responsabilité de l'institut en cas de vol ou d'endommagement de biens personnels

L'institut de formations décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels, de quelque nature qu'ils soient, dès lors qu'ils sont laissés par les stagiaires dans l'enceinte et/ou aux abords de l'institut.

Article 10 : Protection des données personnelles

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du Centre Hospitalier de Roanne et par délégation la direction de l'institut. Le délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien : http://www.ghtloire.fr/rgpd ou à l'adresse mail : rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr.

Fiche de signalement d'évènement indésirable

Qu'est-ce qu'un évènement indésirable ? Tout événement survenant au sein de l'établissement et qui peut avoir des conséquences néfastes.
Une déclaration d'événement indésirable doit toujours être réalisée dans une démarche positive d'amélioration et n'est pas un outil de délation.
La fiche une fois complétée est à transmettre par mail sur la boîte de l'accueil ifsi.accueil@ch-roanne.fr ou dans la boîte aux lettres secrétariat accueil.

Informations sur le déclarant

Nom / Prénom :
Fonction / statut :
Coordonnées (téléphone, mail) :

Catégorie de l'évènement
- cours (contenu, comportement inadapté …) ☐
- stages (horaires, encadrement, visites de stage, logistique…) ☐
- locaux (entretien, réservation, gestion et préparation des salles…) ☐
- communication (défaut d'information…) ☐
- logistique (tenues, self, informatique…) ☐
- autre : ☐

Description factuelle (contexte, évènement, actions mises en place, témoins éventuels…) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conséquences

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

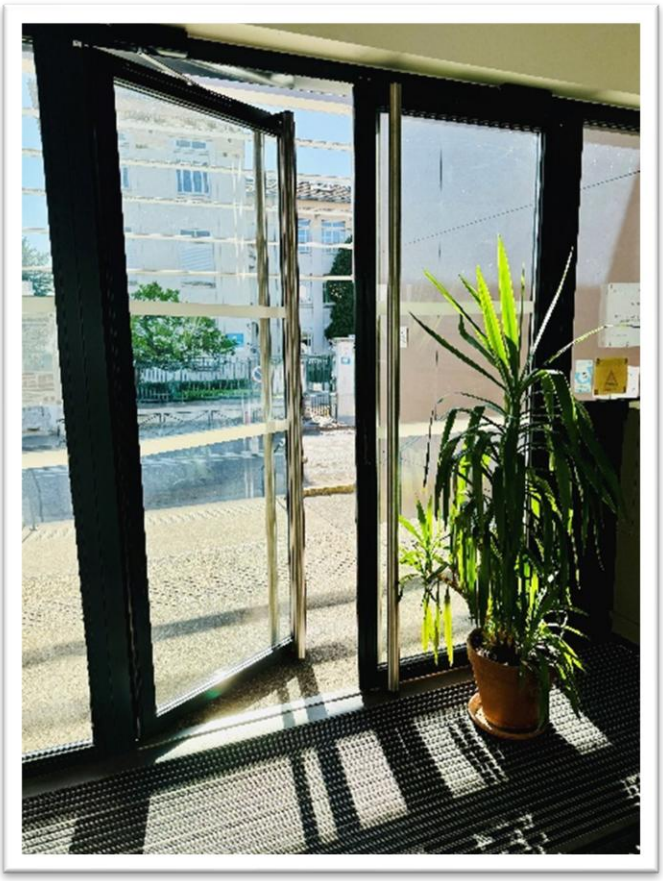
Date de la déclaration :

Signature du déclarant :

CADRE RESERVÉ A L'INSTITUT DE FORMATIONS

N° de l'évènement :

Date d'enregistrement :



35 Bis Rue Albert Thomas
42300 ROANNE

04 77 23 79 80
ifsi.accueil@ch-roanne.fr
www.ch-roanne.fr/ifsi

INSTITUT DE FORMATIONS

ch roanne